



## Annulation d'une souscription d'un contrat d'assurance

Par **perete**, le **11/10/2009** à **22:40**

Bonjour,

Le 11 septembre j'ai pris une assurance automobile pour un mois par téléphone auprès d'une compagnie (98€ dont 25€ de frais d'agence). J'ai payé par carte bancaire et ils ont retiré l'argent immédiatement alors **que l'assurance ne prenait effet que le 1er octobre.**

Le 18 septembre j'ai souhaité annulé cette assurance par téléphone. Le conseiller m'a annoncé que j'étais tout à fait dans les délais d'annulation et m'a certifié qu'il me rembourserait la totalité par chèque. Je leur ai renvoyé tous les papiers concernant l'assurance (contrats non signés...) et finalement j'apprends désormais en les contactant à nouveau qu'ils ne me rembourseront pas du tout par décision du siège social. J'ai donc payé 98€ pour rien car j'ai pris une autre assurance dans une autre compagnie.

Quels recours puis-je avoir ?

Merci par avance de vos conseils...

Par **chaber**, le **12/10/2009** à **08:31**

Bonjour,

Compte tenu que la date d'effect était au 1er octobre et qu'il n'y a pas eu de garantie immédiate vous pouviez faire annuler ce contrat par LR avec AR.

L'assureur n'avait pas à vous faire payer pendant la période de rétractation.